



# PROGRAMME

## Samedi 5 Juin 2021

Madame, Monsieur, Chers Amis,

L'Automobile Club d'Aix en Provence & du Pays d'Aix, la 1<sup>ère</sup> édition d'une toute nouvelle manifestation :

### **ENTRE CIEL & MER, du Cap Canaille à la Sainte Baume** **SAMEDI 5 JUIN 2021**

Le départ s'effectuera de CASSIS où nous aurons le plaisir de vous accueillir avec un petit-déjeuner, puis nous sillonnerons les superbes routes du Var, via la fabuleuse Route des Crêtes, passage au Col de l'Espigoulier .... au gré de paysages splendides pour une arrivée à Gémenos où nous déjeunerons.

**Cette manifestation est ouverte à tous les véhicules de 1945 à nos jours.**

Souhaitant que ce programme et ce circuit de 134 km sur ces routes mythiques & dans ces paysages merveilleux retiennent toute votre attention et dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, à nos sincères salutations.

#### **Le Comité d'organisation**

- 8 h 45 ..... Accueil des participants à CASSIS  
Petit déjeuner, remise des documents
- 8 h 50 ..... Briefing
- 9 h 30 ..... **Départ de la 1<sup>ère</sup> étape de la manifestation Entre Ciel & Mer**  
Remise des compteurs à zéro  
Passage par la Route des Crêtes  
Traversée de La Ciotat
- 10 h 20..... **Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape au Castellet**  
Regroupement  
Arrêt aux portes du Circuit HTTT Paul RICARD
- 10 h 40 ..... **Départ de la 2<sup>ème</sup> étape Circuit du Castellet – Gémenos**  
Traversée de Signes  
Passage à la Roquebrussanne  
Passage à Nans les Pins  
Passage à St Zacharie  
Passage du Col de l'Espigoulier
- 12 h 45 ..... **Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape à GEMENOS**
- 13 h 00 ..... Apéritif & Déjeuner
- 15 h 00 ..... Fin de la manifestation

Kilométrage parcouru 1<sup>ère</sup> étape : 31 km  
 Kilométrage parcouru 2<sup>ème</sup> étape : 103 km  
**Kilométrage parcouru total : 134 km**





# REGLEMENT

## OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les inscriptions et les droits d'engagement à la manifestation devront parvenir à l'Organisation avant **le 25 mai** à l'adresse suivante : Automobile Club d'Aix – 7 Bd Jean JAURES – 13 100 Aix-en-Provence.

### ANNULATION & REMBOURSEMENT

Toute annulation survenant moins de 15 jours avant la manifestation ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

COVID & Crise sanitaire : si la manifestation devait être annulée par arrêté préfectoral dû à la crise sanitaire de la COVID 19, les engagements seront intégralement remboursés.

Le port du masque et le respect des mesures sanitaires sont strictement obligatoires. Pour pouvoir participer à la manifestation, les participants devront disposer des documents légaux obligatoires (certificat d'immatriculation, contrôle technique en cours de validité, permis de conduire, attestation d'assurance...) qui seront vérifiés avant le départ.

En cas de non-conformité, le départ leur sera refusé.

L'épreuve se déroulant dans des sites protégés, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de veiller aux nuisances qu'ils pourraient produire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement.

L'Organisation rappelle fermement les règles suivantes :

**Alcoolémie** : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les obligations traitant d'alcoolémie. L'Organisation mettra à la disposition des conducteurs des éthylotests pour qu'ils puissent éventuellement vérifier leur taux d'alcoolémie et juger de leurs capacités.

**Vitesse** : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse.

A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com



**Cyclistes et piétons** : il appartient à chaque conducteur de respecter le code de la route, notamment le partage de la voie avec les autres usagers de la route.

### ASSURANCES

L'Organisation prend à sa charge une police d'assurance « Responsabilité Civile Organisateur ».

Il appartient à chaque conducteur de s'assurer que son véhicule est couvert par une police d'assurance incluant obligatoirement la cause : Responsabilité Civile et Personnes Transportées.

### ASSISTANCE

Le comité d'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière.

Il appartient donc à chaque concurrent d'assurer son assistance individuelle pendant tout le déroulement de la manifestation

### RECLAMATIONS

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'apporter à la manifestation toutes les modifications que les circonstances rendraient nécessaires. Les participants s'engagent à se conformer aux décisions des organisateurs. Aucune réclamation ne sera admise.

### DECHARGE DE RESPONSABILITES

Cette manifestation est une simple promenade, elle n'a rien de commun avec une épreuve sportive.

De ce fait, l'organisation décline toutes responsabilités en cas de contrôle ou d'accident.

Les participants, circulant sous leur propre responsabilité, s'engagent à ne pas se retourner contre l'organisation quelle qu'en soit la raison.

Je soussigné(e) .....

Accepte sans réserve le présent règlement

Fait le ..... à .....

Signature



A.C.A. - 7 Boulevard Jean Jaurès – 13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ : 04 42 233 373 / 06 07 58 50 68

www.autoclubaix.com

aca@autoclubaix.com